

27 mars 2023



# Plan de travail pour 2023-2024



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Il s'agit du sixième plan de travail annuel du DPB présenté au Sénat et à la Chambre des communes par l'intermédiaire des présidents des deux chambres, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*<sup>1</sup>. Le DPB peut actualiser le plan de travail en cours d'exercice, et si les changements apportés sont majeurs, il fournira une version révisée du plan aux deux présidents.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : [dpb-pbo@parl.gc.ca](mailto:dpb-pbo@parl.gc.ca).

Yves Giroux  
Directeur parlementaire du budget

RP-2223-005-S\_f

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023

# Table des matières

---

Message du directeur parlementaire du budget	1
Au sujet du DPB et du Bureau du DPB	3
Les mandats du DPB	4
1. Les analyses économiques et financières destinées au Parlement	4
2. L'évaluation du coût des mesures proposées en campagne électorale	7
Engagements en matière de service	8
Notes	9

# Message du directeur parlementaire du budget



Je suis très heureux de vous présenter le sixième plan de travail annuel du Bureau du directeur parlementaire du budget (le Bureau). Comme le prescrit la *Loi sur le Parlement du Canada*<sup>2</sup>, ce rapport décrit les priorités ainsi que la stratégie d'affectation des ressources du Bureau pour l'exercice 2023-2024.

Le Bureau est déterminé à servir le Parlement avec intégrité et professionnalisme en produisant, en temps opportun, des analyses économiques et financières indépendantes, crédibles et non partisans. Encore cette année, mon équipe et moi travaillons avec diligence pour promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire.

Le Bureau restera vigilant dans sa surveillance et son analyse des répercussions de l'incertitude économique dans le monde et du contexte inflationniste que nous n'avons pas connu depuis des dizaines d'années, sur l'économie canadienne et les finances nationales.

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous présenterons des rapports sur l'état des finances du pays, les prévisions économiques et budgétaires du gouvernement, ainsi que sur les estimations de coûts des propositions soumises au Parlement. Nous entendons mener des analyses approfondies sur divers sujets, notamment les questions environnementales, l'immigration, la défense et les soins de santé.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur les ministères fédéraux pour fournir au Bureau « gratuitement et en temps opportun [...] tout renseignement » comme il est énoncé dans la *Loi sur le Parlement du Canada (la Loi)*<sup>3</sup>. Selon toute probabilité, nous continuerons à déployer des efforts au cours du prochain exercice afin que les ministères honorent leurs obligations énoncées dans la *Loi* et qu'ils nous fournissent l'information indispensable pour nous acquitter de notre mandat.

Comme le gouvernement est minoritaire, le Bureau a l'intention de poursuivre l'amélioration de sa capacité d'analyse dans les principaux domaines stratégiques comme la fiscalité, la santé, la défense, le logement et les programmes destinés aux étudiants afin d'être prêt à recevoir les demandes d'estimations des coûts dès le déclenchement des élections.

Nous continuerons également de veiller à ce que notre travail demeure accessible tant pour les parlementaires que pour les Canadiens en repérant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité. Nous nous efforcerons d'utiliser un langage clair et simple afin que notre travail puisse être facilement compris et utilisé.

Mon équipe et moi-même sommes honorés de la confiance qui nous a été accordée; notre résolution à servir la démocratie parlementaire canadienne n'a d'égal que notre souci de l'excellence.

Yves Giroux  
Parliamentary Budget Officer

# Au sujet du DPB et du Bureau du DPB

---

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est un agent indépendant et non partisan du Parlement dont la nomination est approuvée par le Sénat et la Chambre des communes.

Le rôle du DPB consiste à appuyer le Parlement en fournissant des analyses, notamment des analyses portant sur les politiques macroéconomiques et budgétaires, dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire<sup>4</sup>.

## Le Bureau du DPB

Le DPB est appuyé par le Bureau du directeur parlementaire du budget, qui comprend une quarantaine d'employés. Le savoir-faire du personnel couvre une vaste gamme de domaines, dont l'économie, la fiscalité, les prévisions économiques et budgétaires, les finances et les relations parlementaires.

Le budget de fonctionnement du Bureau pour l'exercice 2023-2024 se chiffre à 7,6 millions de dollars.

Le DPB accorde une grande importance à la transparence et à la reddition de comptes; il publie tous ses rapports sur son site Web : [www.pbo-dpb.ca](http://www.pbo-dpb.ca).

# Les mandats du DPB

---

Suivant les modifications apportées à la *Loi sur le Parlement du Canada* en 2017, le Parlement a confié *deux* mandats distincts au DPB.

1. Si le Parlement n'est pas dissous :

Le DPB fournit des analyses économiques et financières indépendantes au Sénat et à la Chambre des communes, analyse les prévisions budgétaires du gouvernement et, sur demande, évalue le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement.

2. Durant les 120 jours qui précèdent une élection générale à date fixe ou si le Parlement est dissous en raison d'une élection générale :

Le DPB fournit aux partis politiques des évaluations du coût financier des mesures qu'ils envisagent de proposer pendant la campagne électorale.

## Lancement du plan d'accessibilité du Bureau

En décembre 2022, le Bureau a lancé son plan d'accessibilité de 2022-2025, qui expose son engagement à offrir un environnement libre d'obstacles à son personnel, à sa clientèle et à la population générale.

À l'exercice 2023-2024, nous nous emploierons activement à repérer et à éliminer les obstacles à l'accessibilité, ainsi qu'à favoriser chez nos employés une culture propice au savoir, à la sensibilisation et à la compréhension concernant les handicaps et l'importance de l'accessibilité afin de réaliser nos objectifs.

Pour en savoir plus sur le plan, rendez-vous à [www.pbo-dpb.ca](http://www.pbo-dpb.ca).

## 1. Les analyses économiques et financières destinées au Parlement

---

Durant les périodes où le Parlement n'est pas dissous, le DPB a pour mandat de fournir des analyses économiques et financières au Sénat et à la Chambre des communes<sup>5</sup>.

Le DPB prépare des analyses économiques et financières de sa propre initiative et à la demande des membres de certains comités du Sénat et de la Chambre des communes.

Au cours de l'exercice 2023-2024, durant les périodes où le Parlement ne sera pas dissous, les ressources du Bureau seront affectées de façon générale et équitable à l'ensemble des principaux types d'analyses que le DPB est chargé de produire :

1. estimations du coût financier des mesures proposées;
2. recherches et analyses portant sur les budgets du gouvernement;
3. recherches et analyses portant sur les finances du pays;
4. recherches et analyses portant sur l'économie.

Toutefois, conformément à ce que prévoit la *Loi*, le DPB rajustera au besoin l'affectation des ressources en fonction des différents types d'analyses que les comités et les parlementaires du Sénat et de la Chambre des communes lui demanderont. Il tiendra également compte des changements imprévus de la conjoncture économique et financière du pays. Tous ces rajustements seront inclus dans le rapport annuel du DPB<sup>6</sup>.

La capacité du DPB d'accéder librement et en temps opportun aux renseignements sous le contrôle des ministères et des sociétés d'État peut aussi jouer sur l'affectation des ressources<sup>7</sup>. En effet, le DPB pourrait avoir à rajuster le plan de travail et l'affectation des ressources s'il n'a pas accès aux renseignements et aux données nécessaires pour certains projets.

## Rapports publiés par le DPB

Depuis les premières années suivant la création du Bureau du DPB, certains rapports périodiques ont été produits à la suite de motions de comités et de demandes provenant de parlementaires.

Au cours de l'année, le DPB reçoit habituellement des suggestions de la part de parlementaires sur d'autres sujets pour lesquels il serait judicieux de produire des rapports périodiques. Nous continuerons d'accueillir les suggestions des parlementaires, puisqu'elles nous indiquent les sujets qui leur tiennent à cœur.

En 2023-2024, le DPB a l'intention de déposer au Sénat et à la Chambre des communes les rapports périodiques suivants :

- analyse du budget et l'énoncé économique de l'automne (deux rapports);
- analyse des budgets principal et supplémentaires des dépenses (quatre rapports).

Le DPB peut aussi préparer des rapports sur les questions qui revêtent une importance particulière à l'égard des finances ou de l'économie du pays, qu'il

mentionne dans son plan de travail annuel<sup>8</sup>, et y inclure les questions qui devraient selon lui être portées à l'attention du Parlement<sup>9</sup>. Pour l'exercice à venir, le DPB fournira au Parlement les rapports suivants :

- un rapport semestriel sur les perspectives économiques et financières (deux rapports);
- un rapport annuel sur la viabilité financière (un rapport);
- une analyse sur la flotte de F-35 (un rapport);
- une analyse du *Règlement sur les combustibles propres* (un rapport);
- une analyse actualisée des coûts de la migration irrégulière à la frontière sud du Canada (un rapport);
- une analyse des élasticités de l'impôt sur le revenu des sociétés (un rapport);
- une mise à jour de l'outil d'examen des dépenses en personnel (un rapport);
- une analyse de l'inflation et du revenu des ménages (un rapport).

Le programme législatif ainsi que des changements importants au contexte national et international pourraient contribuer à l'émergence d'autres questions d'intérêt pour le Sénat et la Chambre des communes.

Durant l'exercice 2023-2024, le DPB mettra son plan de travail à jour dans l'éventualité où il lui faudrait modifier de façon significative l'affectation des ressources pour être en mesure de préparer des rapports supplémentaires.

#### Établissement de l'ordre de priorité des demandes provenant des parlementaires et des comités

Le DPB accordera la priorité aux demandes des comités parlementaires et des sénateurs ou des députés susceptibles d'intéresser un grand nombre de parlementaires, celles qui revêtent une importance sur le plan économique ou financier et celles qui portent sur des domaines où il existe un risque. Il accordera une attention particulière aux questions pour lesquelles le gouvernement a omis de publier une évaluation des répercussions économiques ou financières ou dont les conséquences réelles peuvent, de l'avis du DPB, différer de l'évaluation faite par le gouvernement.

Le DPB accordera également la priorité aux demandes d'évaluation du coût des mesures proposées qui sont les plus pertinentes à l'égard des fonctions du Sénat et de la Chambre des communes, à savoir :

- les propositions émanant du gouvernement;
- les propositions faites dans les projets de loi d'intérêt public du Sénat ayant franchi l'étape de la deuxième lecture;

- les propositions faites dans les projets de loi d'initiative parlementaire et les motions inscrites à l'ordre de priorité de la Chambre des communes.

Le DPB est aussi conscient de l'obligation juridique que la bibliothécaire parlementaire et lui-même ont de prendre toutes les mesures raisonnables pour coopérer afin d'éviter le double emploi des ressources et des services fournis aux comités parlementaires ainsi qu'aux sénateurs et députés. C'est pourquoi le DPB continuera de référer les demandes des parlementaires et des comités au Service d'information, d'éducation et de recherche parlementaires de la Bibliothèque lorsqu'il jugera que ce service est mieux à même que lui d'y répondre. Les relations d'étroite collaboration qu'entretiennent le DPB et la bibliothécaire parlementaire consolident d'autant plus les liens entre leurs institutions respectives.

## 2. L'évaluation du coût des mesures proposées en campagne électorale

---

Conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, lorsque le Parlement est dissous en raison d'une élection générale, le DPB est tenu, à la demande d'un parti politique ou d'un député indépendant, d'évaluer le coût financier des mesures qu'ils envisagent de proposer pendant la campagne électorale.

Si des élections générales devaient avoir lieu au Canada avant les prochaines élections à date fixe, prévues en 2025, le DPB devrait cesser tout travail à l'égard des demandes soumises par les comités et les parlementaires pour se consacrer aux demandes formulées par les partis politiques<sup>10</sup>.

Puisque nous sommes en ce moment en situation de gouvernement minoritaire, la date des prochaines élections fédérales pourrait varier, tout comme la durée de la période d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale. Au cours de l'exercice 2023-2024, le Bureau s'emploiera à bonifier sa capacité d'analyse dans les principaux domaines stratégiques comme la fiscalité, la santé, la défense, le logement et les programmes destinés aux étudiants afin d'être prêt à recevoir les demandes d'estimations des coûts dès le déclenchement des élections.

Par ailleurs, le Bureau publiera des recommandations mises à jour où il expliquera le coût des mesures proposées en campagne électorale pour la 45<sup>e</sup> élection générale.

# Engagements en matière de service

Le DPB est déterminé à offrir des services de haute qualité et non partisans aux parlementaires et aux parties prenantes.

Pendant l'exercice 2023-2024, le rendement du DPB sera mesuré à l'aide des indicateurs ci-dessous :

**Résultat** : Le DPB appuie le Parlement en fournissant des analyses, notamment des analyses portant sur les politiques macroéconomiques et budgétaires, dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir davantage de transparence et de responsabilité en matière budgétaire.

Indicateur	Justification
1) Nombre de demandes de parlementaires auxquelles le DPB a répondu en un jour ouvrable	Mesurer la capacité du DPB de fournir de l'aide aux parlementaires et à leur personnel, en temps opportun
2) Nombre d'analyses et de demandes du DPB citées par les parlementaires lors des délibérations et des débats	Mesurer la pertinence des analyses du DPB pour les parlementaires
3) Proportion de parlementaires « satisfaits » des services qu'ils ont obtenus du DPB	Mesurer la qualité générale des services fournis par le DPB aux parlementaires et à leur personnel
4) Nombre de demandes de parties prenantes auxquelles le DPB a répondu en un jour ouvrable	Mesurer la capacité du DPB de fournir de l'aide aux parties prenantes, en temps opportun
5) Nombre de demandes d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale reçues par le DPB	Mesurer la demande à l'égard des services du DPB pendant la période d'estimation du coût des mesures proposées en campagne électorale

# Notes

---

1. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, par. 79.13(1) et (3).
2. *Ibid.*, par. 79.13(1).
3. *Ibid.*, par. 79.4(1).
4. *Ibid.*, art. 79.01.
5. *Ibid.*, art. 79.2.
6. *Ibid.*, art. 79.13 et 79.22.
7. *Ibid.*, par. 79.4(1).
8. *Ibid.*, al. 79.2(1)(b).
9. *Ibid.*, al. 79.13(1)(b).
10. *Ibid.*, par. 79.2(5).